

L'an deux mil quinze, le vingt-sept juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt juillet, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie ALLAIS, Maire.

**Présents :**

Mr DRU Francis, Mme PINCHON Emmanuelle, Adjoint.

Mr SABOTIER Franck, Mr LALLEMAND Benoit, Mme BOILLON Cécile, Mme FISCHER Nathalie, conseillers municipaux.

**Absents-excusés :**

Mr LEMAISTRE Nicolas, Mr PETIT Julien, conseillers municipaux.

**Absents :**

Mr CRUCHET Simon, Adjoint, Mme SEMENT Christelle, conseillère municipale.

Madame Cécile BOILLON est nommée secrétaire de séance :

### **A l'ordre du jour :**

#### **1/ Aménagement du Centre Bourg et de la route du Parc d'Anxtot – Autorisation de signature des marchés- D2015-07-27-01**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a oubliée, lors du conseil municipal du 22 juin 2015, de demander l'autorisation pour signer les marchés concernant les travaux d'aménagement du Centre Bourg et de la Route du Parc d'Anxtot.

Elle précise que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en mairie le 16 juillet 2015 au cours de laquelle il a été ouvert les 17 offres reçues, dont 5 pour le lot n°1 « Voirie et Maçonnerie Paysagère » et 6 pour le lot n°2 « Espaces Verts ».

Elle communique par lot l'estimation des travaux du Maître d'œuvre ainsi que les prix des entreprises moins chères et plus chers détaillés comme suit :

- Lot n°1 : Voirie et maçonnerie paysagère
  - Estimation du maître d'œuvre = 282 000,00 € HT
  - Prix de l'entreprise moins chère = 237 875,63 € HT
  - Prix de l'entreprise plus chère = 270 389,45 € HT
- Lot n°2 : Espaces verts
  - Estimation du maître d'œuvre = 18 500,00 € HT
  - Prix de l'entreprise moins chère = 11 609,75 € HT
  - Prix de l'entreprise plus chère = 17 643,48 € HT.

Enfin, Madame le Maire signale que ces offres seront analysées en Commission d'Appel d'Offres du 28 juillet 2015 et demande à l'Assemblée l'autorisation de signer les marchés avec les deux entreprises qui seront retenues par la Commission.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés avec les deux entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux d'aménagement du Centre Bourg et de la Route du Parc d'Anxtot.

#### **2/ Conseillers Communautaires – répartition du nombre de délégués – D2015-07-27-02**

Madame le Maire informe l'Assemblée que le renouvellement partiel du conseil municipal de Bénarville a eu pour conséquence la recomposition du Conseil Communautaire Campagne de Caux, conformément à la décision n°2014-405 QPC du 20 juin 2014.

Elle précise qu'actuellement le nombre de délégués communautaires est de 30 et que la nouvelle composition du conseil communautaire peut être arrêtée, soit dans le cadre d'un accord local, soit selon les modalités prévues aux II à IV de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui porterait le nombre de délégués à 38.

Madame le Maire précise que l'accord local est plus juste pour les petites communes, signale que le nombre de délégués à Virville est inchangé et reste à 1, que l'accord local a été décidé en conseil communautaire du 29 juin 2015 et communique à cet effet la répartition du nombre de délégués par communes fixant désormais le nombre de délégués communautaires à 35.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, la nouvelle composition du Conseil Communautaire Campagne de Caux votée à 35 délégués lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire en date 29 juin 2015.

### **3/ Questions diverses**

#### **Devis ANDRIEU**

**Le Conseil Municipal**, après avoir en avoir délibéré,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise ANDRIEU d'un montant de 384 € TTC concernant le nettoyage du système de ventilation de la salle polyvalente.

Madame PINCHON signale qu'elle a rencontré Monsieur ANDRIEU, électricien et qu'il met en garde la commune si elle décide de mettre en marche forcée définitivement les deux cumulus car cela risquerait de les détériorer et cela engendrerait une consommation électrique importante.

Suite à cette remarque, Monsieur SABOTIER trouve que c'est inutile de faire fonctionner le lave-vaisselle sur l'eau chaude et suggère de faire poser un disjoncteur afin de pouvoir couper l'alimentation électrique des deux cumulus du lundi au vendredi.

**La majorité du Conseil Municipal ACCEPTE** la proposition de Monsieur SABOTIER et **CHARGE** Madame le Maire de solliciter un devis à la SARL ANDRIEU.

### **Intercommunalité : Désignation de représentants au comité de pilotage PLUI – D2015-07-27 03**

Madame Nathalie FISCHER, conseillère municipale, rappelle à Madame le Maire, qu'en conseil municipal du 22 juin 2015, 5 conseillers municipaux s'étaient portés candidats pour participer au comité de pilotage pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et demande à Madame le Maire quelles sont les candidatures retenues.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'après renseignements pris auprès de la Communauté de Communes Campagne de Caux plusieurs communes ont désignés cinq représentants et propose de retenir les cinq personnes qui se sont portées candidates.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTE** la nomination des cinq membres de l'Assemblée comme suit :

- Mme Sophie ALLAIS
- Mr Francis DRU
- Mme Emmanuelle PINCHON
- Mr Simon CRUCHET
- Mme Nathalie FISCHER.

La séance est levée à 19h00.